

Atelier de reconditionnement des ordinateurs du Centre des Handicapés au Travail (CHAT) - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € au Centre Communal d'Action Sociale

M. CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

PRÉAMBULE

L'exigence du développement durable constitue l'une des priorités défendues par la Ville de Besançon.

A travers l'Agenda 21 en cours de construction, Besançon entend concrétiser dans ses politiques publiques les principes de ce concept nouveau qui vise «à répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire aux leurs».

Dans ce cadre la ville de Besançon peut soutenir toutes les actions qui partagent le sens du développement durable.

L'ATELIER DE RECONDITIONNEMENT DES ORDINATEURS DU CENTRE DES HANDICAPÉS AU TRAVAIL (CHAT).

Depuis 1998, le CHAT reconditionne pour le compte de la Ville des ordinateurs pour les redistribuer ensuite dans les écoles maternelles et primaires, et depuis 2003, directement aux élèves de CE2 des écoles bisontines.

Ce projet consiste à augmenter l'activité de l'atelier.

Il s'agit de récupérer des ordinateurs qui sont considérés comme obsolètes par des entreprises, administrations, collectivités et même des particuliers, de les reconditionner pour ensuite les faire parvenir dans des pays en voie de développement, notamment d'Afrique francophone. Ces ordinateurs sont destinés à des collectivités, associations, mais pas à des particuliers. Une Organisation Non Gouvernementale (ONG) accompagne sur place la formation des destinataires à l'utilisation et à la maintenance de ces appareils. La première opération a commencé depuis 4 mois, avec l'envoi de 30 ordinateurs dans un lycée de Madagascar, en partenariat avec l'association E.Développement (Aedev).

Les ordinateurs, hors d'état de fonctionnement seront démontés, retraités et valorisés dans le cadre d'une filière déchets (à créer). Actuellement, les appareils hors d'usage sont envoyés complets en Belgique. Le CHAT pourrait démonter les appareils et orienter les pièces détachées vers les différentes entreprises spécialisées dans le recyclage, la valorisation ou la dépollution.

Les investissements d'un montant de 46 900 € portent sur le déménagement de l'atelier dans un espace plus grand, et la mise aux normes de ce nouvel espace.

Investissements		
Gros oeuvre	Sol	9 500 €
	Murs-Cloisons	12 400 €
Appareillage Mobilier	Ventilation	2 000 €
	Caisson dépoussiérage	4 000 €
	Armoire à dossiers	500 €
	Tables	2 500 €
	Sièges	1 800 €
	Tables élévatrices	2 500 €
	Transpalettes	4 200 €
	Outillage	5 000 €
	Bureau informatisé	2 500 €
	Total	

L'intérêt de ce projet pour la Ville de Besançon est multiple :

*** du point de vue environnemental :**

- les micro-ordinateurs contiennent de nombreux composés toxiques et dangereux. En participant au développement d'une filière, le territoire bisontin se dotera d'un outil qui évitera la dispersion dans la nature de produits chimiques,

- le recyclage de micro-ordinateurs permet d'économiser des matières premières non renouvelables et de réduire ainsi l'empreinte écologique de Besançon.

*** du point de vue socio-économique :**

- cette activité fournit du travail aux personnes handicapés,

- cette activité permettra de réduire la fracture numérique entre le Nord et le Sud.

Par conséquent, il est proposé que la Ville de Besançon, dans le cadre de sa politique de développement durable, octroie à titre exceptionnel une subvention de 15 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'aménagement du nouvel atelier du CHAT.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 65.520/65716 service 10810 qu'il convient d'abonder d'un crédit de 15 000 € par transfert du chapitre 011.830/6042 service 10810.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«M. LE MAIRE : Je voudrais en un mot exprimer ma satisfaction face à l'évolution de l'activité du CHAT. On a connu le CHAT il y a quelques années, il faisait plutôt dans la menuiserie et du travail qui n'avait pas cette qualité. Je crois que l'opération Besançon.clic a montré que le CHAT pouvait développer d'autres types d'activités et c'est intéressant d'un point de vue économique d'une part mais aussi du point de vue de la dignité qu'il permet de retrouver à un certain nombre de personnes qui travaillent au CHAT.

Par ailleurs, Jean-Jacques DEMONET n'est pas là mais il pourrait le dire, à l'issue de l'année 2003 qui était l'année du handicap, on a voulu aussi marquer très fortement cette volonté d'œuvrer dans ce domaine-là avec les associations et les structures qui travaillent en direction du handicap. Je crois que là, on est quelque part «en plein dans le mille» et on est assez récompensé, car lorsqu'on visite le CHAT on se rend compte qu'effectivement les personnels sont très heureux et sont très fiers. Donc je transmets à l'équipe de direction du CHAT par le biais de l'Adjoint, il n'est pas là mais on lui dira, tous nos compliments et je passe la parole à Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais attirer l'attention de mes collègues sur ce projet qui est quand même un projet exemplaire au point de vue du développement durable et qui est très pédagogique. Il allie comme les principes du développement durable, les trois principes : l'économique, l'environnement, le social. Au niveau de l'économique et du social, il crée un travail destiné aux handicapés, donc quelque chose d'important pour la solidarité aussi. Au niveau de l'environnement, il met en place une sorte de recyclage et il ajoute un 4^{ème} élément qui est la solidarité Nord-Sud.

Cette opération concerne des échanges avec un collège de Tamatave, 30 PC qui sont installés avec un accompagnement bien sûr. Ces PC sont équipés de logiciels libres, dont LINUX et je ne sais plus lesquels. Il y a un accompagnement qui se fait actuellement à Tamatave. Je parle d'autant plus librement de ce projet que ce n'est pas moi qui en ai eu l'idée, c'est le CCAS et je remercie à cette occasion son Directeur et toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet. J'ajoute que ce projet a un autre avantage, c'est qu'il est en devenir parce qu'il peut progresser de façon importante, les écoles de Tananarive sont intéressées aussi pour une coopération élargie à d'autres villes de Madagascar. Il peut y avoir un prolongement aussi sur l'aspect environnemental. Vous savez qu'une directive européenne va obliger les pays à retraiter l'ensemble des déchets électriques, informatiques et électriques et actuellement les ordinateurs qui ne sont plus en état sont envoyés tels quels en Belgique pour y être désossés. L'intérêt pourrait être, pour le CHAT, de travailler dans cette filière, de créer des filières après démontage, d'envoyer aux entreprises intéressées l'ensemble des pièces démontées et triées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Benoît. Je crois qu'il est effectivement important de souligner cet aspect d'une véritable action de développement durable dans le cadre des activités du CCAS.

M. Emmanuel DUMONT : Monsieur le Maire, quand nous étions à Lyon nous avons rencontré un élu du Sénégal qui réceptionne aussi -je l'ai eu en ligne cet après-midi- des ordinateurs reconditionnés par le CHAT. Il s'agit d'une cinquantaine d'ordinateurs que la Trésorerie Générale voulait nous redonner mais c'est vrai qu'ils étaient un peu dépassés même pour le Cartable Électronique. Par contre, même après le passage au CHAT, ils restent chers pour les pays du Sud. Je dois le dire, étant le premier client avec le Cartable Électronique où l'on fait à peu près 98 % du retraitement des ordinateurs au CHAT, le prix est de 6 € par unité centrale et 10 € par écran, ça reste très cher pour les pays du Sud.

M. LE MAIRE : C'est une belle opération et c'est un nouveau débouché pour le CHAT qui devait travailler aussi pour la Grande Bretagne. On me signale que cela ne s'est pas fait, mais il y aura certainement d'autres projets. On donne donc une subvention au CCAS pour que le CHAT s'équipe».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, Mme DUFAY, Mme LAMY, Mme TETU, Mme POISSENOT, M. CYPRIANI, Mme COMTE-DELEUZE.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.

24 juin 2004